

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 08 avril 2021

Présent-e-s : Mmes Monique MARTIGNAC, Françoise KULSKA, Yvette DELPRAT BALLARIN, Céline PUECH, Mrs Laurent DELPRAT, René FAURE, Jean-Luc MALGOUZOU, Arnaud DELBOS, Jean-Michel CASTAGNE, Sébastien DEVEZ

Absent-e-s excusé-e-s : Jean-Marc CHARTRoux

Secrétaire de séance : Céline PUECH

01 – Compte Administratif 2020 commune

Madame le Maire présente le compte administratif 2020 dont les résultats sont les suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice 2020 :	- 120.555.23€
Recettes de l'exercice 2020 :	<u>165.969.01€</u>
Excédent de fonctionnement de l'exercice	45.413.78€
Report fonctionnement exercice 2019	<u>236.679.67€</u>
Résultat à affecter au 01.01.2021	282 093.45€

INVESTISSEMENTS

Dépenses de l'exercice 2020	- 268.159.04€
Recettes de l'exercice 2020	<u>133.059.98€</u>
Déficit d'investissement de l'exercice	-135.099.06€
Report déficit investissement 2019	<u>- 30.312.30€</u>
Déficit investissement à reporter en 2021	-165.412.36€
Restes à Réaliser Dépenses au 31.12.2020	-211.741.24€
Restes à Réaliser Recettes au 31.12.2020	<u>196.649.27€</u>
Besoin de financement en 2021	180.503.33€

Après que Madame le Maire se soit retirée Monsieur René FAURE 1er adjoint, assure le délibéré et soumet le compte administratif au vote.

VOTES :

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 9

02 – Compte Administratif 2020 service de l'eau

Madame le Maire présente le compte administratif 2020 dont les résultats sont les suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice 2020	-21 416.13€
Recettes de l'exercice 2020	<u>44 328.97€</u>
Résultat de fonctionnement de l'exercice	22.912.84€
Report de fonctionnement exercice 2019	<u>30.623.44€</u>
Résultat à affecter au 01.01.2021	53.536.28€

INVESTISSEMENTS

Dépenses de l'exercice 2020	- 10.370.00€
Recettes de l'exercice 2020	+ 8.678.00€
Résultat d'investissement de l'exercice	-1.692.00€
Excédent d'investissement reporté de 2019	+ 3.535.00€
Excédent d'investissement à reporter en 2021	+ 1.843.00€

Après que Madame le Maire se soit retirée Monsieur René FAURE 1er adjoint, assure le délibéré et soumet le compte administratif du Service des Eaux au vote :

VOTES :

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 9

03 – Compte de gestion 2020 commune

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le compte de gestion de la Commune,
Suite à l'approbation du compte administratif 2020,
Déclare que le compte de gestion de la Commune pour l'exercice 2020, dressé par Madame
GOYETCHE, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

04 – Compte de gestion 2020 service de l'eau

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le compte de gestion du Service des Eaux,
Suite à l'approbation du compte administratif 2020
Déclare que le compte de gestion du Service des Eaux pour l'exercice 2020, dressé par Madame
GOYETCHE, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

05 – Affectation des résultats 2020 commune

Madame le Maire indique qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de
l'exercice 2020 du budget de la commune.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rappel du compte administratif voté ce jour,
Considérant d'une part les résultats de fonctionnement et d'autre part le besoin de
financement de la section d'investissement selon le tableau ci-dessous,**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Report 2019	+236.679.67€	Report 2019	-30.312.30€
Résultat de Gestion 2020	+ 45.413.78€	Gestion 2020	-135.099.06€
Total	+ 282.093.45€	RAR dépense	-211.741.24€
Report à nouveau fonctionnement	101.590.12€	RAR recette	+196.649.27€
Affectation Investissement 2021	180.503.33€	Besoin de financement total	-180.503.33€

**DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme
suit :**

Compte 1068 Investissement:

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 180.503.33€

Ligne 002 :

Résultat de fonctionnement reporté en 2021 (R002) : 101 590.12€

06 – Affectation des résultats 2020 service de l'eau

Madame le Maire indique qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat 2020 du budget du
Service Adduction Eau Potable ;

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rappel du compte administratif voté ce jour,
Considérant l'absence de besoin de financement de la section d'investissements, selon le
tableau ci-dessous**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Report 2019	+ 30.623.44€	Report 2019	+ 3.535.00€
Gestion 2020	+ 22.912.84€	Gestion 2020	- 1.692.00€
Total	+ 53.536.28€	Total	+ 1.843.00€

Après en avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité de reporter le résultat cumulé de la section de fonctionnement à la
section de fonctionnement de l'exercice 2021.**

07 – Budget Primitif 2021 commune

Madame le Maire présente le budget primitif 2021 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

→ **FONCTIONNEMENT** : 263.553.12€
→ **INVESTISSEMENT** : 594.245,60€

Madame le Maire donne les informations complémentaires suivantes : (pour les principales)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pas de changement notoire tant au niveau dépenses/recettes/années précédentes

Dépenses : 143.553.12€ (hors virement de 120.000€ à la section de fonctionnement)

- Augmentation entretien voies et réseaux + 3.200€/réalisé 2020
- Personnel (+ 9.000€/réalisé 2020)
- Diminution temps travail secrétariat (à sa demande 1jr/semaine)
- Prévu emploi 2jr/semaine entretien bâtiments/espaces publics (ou financement entreprise extérieure)

Recettes : 161.963.00€ (hors report de 101.590.12€ des exercices antérieurs)

- Diminution 50% retour FPIC soit -2.000€
- Augmentation loyers +1.000€ (arrêt location bureau + location presbytère)

SECTION D'INVESTISSEMENTS

Achèvement gros travaux salle des fêtes / Cœur village 1^{er} semestre 2021-
Achat maison du Bourg sur 2021 –Travaux rénovation 2022

Dépenses

Remboursement emprunt Presbytère	5.848.00€
Achat module Gestion Etat Civil	1.000.00€
Provision Reste à charge cœur village	114.000.00€
Reste à payer Salle des Fêtes	204.606.00€
Provision Reste à engager adressage	17.527.00€
Enduits sur voirie 2020 -2021	20.000.00€
Achat photocopieuse semi-prof	1.000.00€
Provision achat maison bourg	60.500.00€
Divers	4.553.00€
Report exercices antérieur	165.411.00€
Total	594.245.00€

Recettes

Virement de la section de fonctionnement	120.000.00€
Remboursement TVA	40.000.00€
Taxe Aménagement	1.500.00€
Excédent fonctionnement capitalisé	180.503.00€
Amortissements	4.593.00€
Subv Etat Salle des Fêtes (solde)	27.517.00€
Subv Ministère Intérieur Salle des Fêtes	5.000.00€
Subv Département Salle des Fêtes	52.242.00€
Subv Région Salle des Fêtes	56.625.00€
Subv Cauvaldor Salle des Fêtes	50.000.00€
Subv Département Presbytère	4.000.00€
Subv Cauvaldor Presbytère	2.500.00€
Subv Région Presbytère	16.906.00€
Subv Etat Presbytère (solde)	31.859.00€
Divers (caution)	1.000.00€
Total	594.245.00€

Montant capital restant dû au 31.12.2021 : 49.792 € (emprunt travaux presbytère)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est invité à procéder au vote du budget 2021

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

POUR : 10

08 – Budget Primitif 2021 service de l'eau

Madame le Maire présente le budget primitif 2021 du Service des Eaux qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement 90.590.28€ (dont virement 40 000.00€ investissement)

Section d'Investissements 51.455.00€

Elle précise que pour l'année 2021

Fonctionnement (Dépenses)

- Ce budget remboursera à hauteur de 5.000€ les frais de gestion (secrétariat et autres) assumés par le budget principal de la commune,
- Il est tenu compte d'éventuelles augmentations de charges liées à l'accroissement du nombre analyses effectuées sur ordre de l'Agence Régionale de Santé.
- Régularisation versement redevance pollution Adour Garonne 3 années: 2019, 2020 et 2021 soit 5.000.00€ x 3 = 15.000.00€

Fonctionnement (Recettes)

- Le prix du m3 d'eau reste inchangé 1€
- Le prix du premier compteur est fixé à 92€ (+2€)
- Le prix du 2^{ème} compteur est fixé à 46€ (+1€)

Investissements (Dépenses)

- Installation système télésurveillance des 2 réservoirs et des 4 antennes du réseau,
- Changement des capots des 2 réservoirs.

Investissements (Recettes)

- La section est équilibrée par un virement de 40 000.00€ de la section de fonctionnement et des 9.612.00€ d'amortissements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est invité à procéder au vote de ce budget :

CONTRE : 00
ABSTENTION : 00
POUR : 10

09 – Subventions associations

Madame le maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu plusieurs courriers de différentes associations (Hand Ball Club de Saint-Céré, Association du Musée de la Résistance, Saint-Céré Rugby, Amicale des Donneurs de Sang, l'ADIL, Ecole d'Aynac et l'Elan Marivalois) sollicitant une subvention aux fins de soutenir leurs actions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions suivantes au titre de l'année 2021

➤ Hand ball Club de Saint-Céré	300.00€
➤ Musée de la Résistance de la déportation et la Libération du Lot	50.00€
➤ Saint-Céré Rugby	100.00€
➤ Amicale des Donneurs de Sang	50.00€
➤ Adil	50.00€
➤ École d'Aynac – année 2020 et 2021	100.00€
➤ Elan Marivalois	60.00€

Donne tout pouvoir à Madame le Maire aux fins d'appliquer la présente décision.

10 –Taux d'imposition 2021

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application de l'article 16 de la loi finances pour 2020 les parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFBP) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou la sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III des l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

Ressources à compenser :

Bases communales de TH des résidences principales pour 2020 x taux communal TH 2017 soit	335.979 X 6.07%=20.394€
+ Allocation compensatrice TH versée à la commune en 2020 au titre des exonérations compensées	1.948€
+Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH des résidences principales perçus de 2018 à 2020	5€
= ressources communales supprimées par la réforme	22.347€

Ressources de compensation

Produit net de TFPB perçu par le département en 2020 sur la commune	54.153€
+Allocation compensatrice TFPB versée au département en 2020 pour les exonérations compensées	102€
= ressources départementales affectées à la commune par la réforme	54.255€

Taxe Foncière sur les propriétés bâties après réforme

Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune : 27.431€ + 54.153€ = 81.584€

Sur ou sous-compensation (avant application du coefficient correcteur) et calcul du coefficient correcteur

Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département : 22.347€ - 54.255€ = - 31.908€

Coefficient correcteur = 1 + $\frac{\text{Différence de ressources}}{\text{TFPB « après réforme »}}$ = 1 + $\frac{-31.908}{81.584}$ = 0.608894

Ressources Fiscales attendues selon taux applicable en 2020

Taxe Foncière (bâti) Base 236.800 x taux 2020 35.37% (taux département 23.46% + taux commune 11.91%)	83.756€	
Taxe Foncière (non bâti) 15.900 x taux commune 2020 115.68%		18.393€
		Total 102.149€

Produit Prévisionnel attendu fiscalité directe locale avec proposition augmentation taux 2%

Taxe Foncière (bâti) 236.800 x 36.08%	85.437€	
Taxe Foncière (non bâti) 15.900 x 117.99%	18.760€	
	Total 104.197€	
A déduire contribution coefficient correcteur : 236.800x35.37% x (1-0.608894=0.391106)	- 32.758€	
	Total 71.439€	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que pour l'année 2021 les taux applicables aux Taxes Foncières Bâti et Non Bâti seront les suivants :

Vote Taux 2021 par la commune

Taxe Foncière (Bâti) 36.08%
Taxe Foncière (Non Bâti) 117.99%

11 –Réhabilitation salle des fêtes – Avenants – 2 lot 1 entreprise ERC – 1 lot 6 entreprise MERTZ -1 lot 8 entreprise AMI2ELEC

Madame le Maire informe le conseil municipal que lors des réunions de chantier hebdomadaires les membres du conseil municipal présents ont estimé qu'il était opportun de procéder à quelques aménagements de travaux conformément aux propositions de l'architecte.

Entreprise ERC (assainissement / gros œuvre) : avenant N°2 au lot 1

- Taux en moins suivant bordereau de prix du marché en date du 03/02/2020 :

N°	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Total HT
1.2.3.9	Caniveau à grille	1.50 ML	116.07€	174.11€
1.2.3.10	Courette anglaise	2.00 U	124.54€	249.08€
1.2.3.11	Grille céramique	1.00 U	55.74€	55.74€
1.2.17	Dallages béton teinté	8.00 M2	85.65€	685.20€
1.2.18	Boucharde mécanique	8.00 M2	49.14€	393.12€
TOTAL HT				-1557.25€

- Taux en moins suivant bordereau de prix du marché:

N°	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Total HT
1.2.20	Moins-value sur l'ensemble des postes relatifs au sol de la salle n°1	Fort		664.00€
Total HT				-664.00€

Soit une différence HT en moins : - (1 557.25 + 664.00) = - 2201.25€

Montant HT travaux de base en date du 03/02/2020	56 000.00€
Montant HT de l'avenant n°1 en plus	3 219.46€
Montant HT de l'avenant n°2 en moins	-2 201.25€
Nouveau montant HT du marché	57 018.21€
TVA à 20.00%	11 403.64€
Nouveau montant TTC du marché	68 421.85€

Entreprise MERTZ (carrelage / faïence) : avenant N°1 au lot 6

- Taux en moins suivant bordereau de prix du marché:

N°	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Total HT
6.2.6	Seuil en béton	6.70 ML	45.00€	301.50€
Total HT				-301.50€

- Taux en plus suivant bordereau de prix du marché:

N°	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Total HT
6.2.9	Pose collée de carrelage en mur : >Adossement complémentaires dans la zone bar sur 210 cm de hauteur	13.50 M2	35.00€	472.50€
	>Joue du passage cuisine/salle 1 toute hauteur, à droite en sortant	1.70 M2	35.00€	59.90€
	>Adossements complémentaires dans le WC n°3 de 1.80 à 2.20 de hauteur	1.50 M2	35.00€	52.50€
6.2.10	Fourniture de carrelage GLADE 597/597 mate RT rectifié : >Adossements complémentaires dans la zone bar	14.20 M2	25.00€	355.00€
	>Joue de passage cuisine/salle1 toute hauteur, à droite en sortant	1.80 M2	25.00€	45.00€
	> Adossements complémentaires dans le WC n°3 de 1.80 à 2.20 de hauteur	1.60 M2	25.00€	40.00€
Total HT				1 024.50€

Soit une différence HT en plus : - (301.50 + 1 024.50.00) = +723.00€

Montant HT travaux de base en date du 30/01/2020	12 265.50€
Montant HT de l'avenant n°1 en plus	+723.00€
Montant HT de l'avenant n°2 en moins	12 988.50€
TVA à 20.00%	2 597.70€
Nouveau montant TTC du marché	15 586.20€

Entreprise AMI 2 ELEC (électricité / ventilation / chauffage) : avenant N°1 au lot 8

- Taux en moins suivant bordereau de prix du marché:

N°	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Total HT
8.2.7.2	2 PL en façade principale Sud-Ouest commandés depuis 2 points	1 U	67.00€	67.00€
8.2.7.5	4 PL sur bar commandés depuis 1 point	1 U	65.00€	65.00€
8.2.7.11	Alimentations spécialisées pour éléments motorisés à commande radio	2 U	60.00€	120.00€
8.2.8.2	Suspensions LED sur bar	4 U	115.00€	460.00€
8.2.8.4	Applique rectangulaire LED	6 U	93.00€	558.00€
TOTAL HT				1 270.00€

- Taux en plus suivant bordereau de prix du marché:

N°	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Total HT
8.2.7.3	3 PL commandés depuis 2 points dont 1 depuis tableau en façade principale Sud-Ouest	1 U	72.00€	72.00€
8.2.7.9	Prises doubles spécialisées derrière le bar entre les 2 portes	2 U	65.00€	130.00€
8.2.7.10	Alimentations spécialisées : >1 pour défibrillateur >1 pour le chauffe-eau instantané pour la douche des sanitaires	2 U	80.00€	160.00€
8.2.8.8	Hublot extérieur décoratif LED	1 U	171.00€	171.00€
TOTAL HT				533.00€

- Taux en plus suivant bordereau de prix du marché:

N°	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Total HT
8.2.7.12	3 PL sur le bar commandé 1 point depuis le tableau (numéroté 4)	1U	65.00€	65.00€
8.2.7.13	6 PL en plafond salle 2 commandés 1 point depuis tableau (numéroté 7)	1 U	70.00€	70.00€
8.2.8.9	Spots LED encastrés en plafond au centre de la salle 2	6U	64.00€	384.00€
8.2.8.10	Suspension LED PARA DOME sur bar	3 U	165.00€	495.00€
8.2.8.11	Applique rectangulaire FULLA INDIGO	4 U	138.00€	552.00€
TOTAL HT				1 566.00€

Soit une différence HT en plus : - 1270.00 + 533.00 + 1 566.00 = + 829.00€

Montant HT travaux de base en date du 27/01/2020	21 400.00€
Montant HT de l'avenant n°1 en plus	+829.00€
Nouveau montant HT du marché	22 229.00€
TVA à 20.00%	4 445.80€
Nouveau montant TTC du marché	26 674.80€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE les propositions d'aménagements de travaux tels que définis ci-dessus,
AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte ou document lié à cette affaire.

12 –Réhabilitation salle des fêtes – Avenants – 1 Bureau Veritas

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il faut apporter des modifications au contrat de la société Bureau Veritas (coordination SPS).

En effet, les travaux de la salle de quartier devant se poursuivre jusqu'à fin juin 2021 soit une prolongation du délai de 7 mois par rapport au délai initial (offre réalisée sur la base de 4 mois de travaux – démarrage des travaux en juin 2020) Bureau Veritas Construction a présenté

Avenant N°1 au contrat de coordination SPS N° 8 968 357 à savoir :

Honoraires pour 7 mois supplémentaires de travaux à 160.00 € HT/mois soit 1.120.00€ HT.

Considérant que les travaux de réhabilitation de la Salle des Fêtes ne peuvent se poursuivre sans coordination SPS,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition d'avenant de BUREAU VERITAS de 1.120€ HT pour la prolongation de sa mission SPS,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte ou document lié à cette affaire.

13 – Tarifs 2021 service de l'eau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe les **tarifs du Service Eau Potable à compter du 1^{er} janvier 2021** pour l'ensemble des abonnés comme suit :

- **Coût abonnement 1^{er} compteur = 92.00 € H.T.**
- **Coût abonnement par compteur supplémentaire = 46.00 € H.T.**
- **Coût du m3 consommé à partir du 1^{er} m3 = 1€ H.T. (inchangé par rapport à 2019)**

14 – Acceptation Fonds de concours – Réhabilitation salle des fêtes

Vu, les conditions d'octroi de subvention de la part de partenaires financiers de la communauté de communes et des communes (Etat, région, Leader) imposant le nécessaire octroi d'un fonds de concours intercommunal à des fins de financement d'un projet d'investissement communal pour bénéficier de leur soutien ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 novembre 2020 sollicitant auprès de la communauté de communes un fonds de concours pour le projet « réhabilitation de la salle des fêtes » ;

Vu la délibération de la communauté de commune en date du 8 février 2021 accordant un fonds de concours à hauteur de 50 000.00€ à la commune pour ce projet ;

Considérant, que l'article L5214-16V du Code Général des Collectivités Territoriales permet l'octroi de fonds de concours et dispose que :

- Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour projet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ;
- Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ;
- Le fonds de concours doit avoir donné lieu à une délibération concordante adoptée à la majorité simple, du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.

Il est proposé au conseil municipal, après avoir délibéré,

- D'accepter le fonds de concours à hauteur de 50 000.00€
- Dépenses coût prévisionnel à ce jour

272.338.55€ HT
▪ 53.490.06€ TVA
▪ 325.828.61€ TTC

- De rappeler le plan de financement comme suit :

○	DETR	39 310.00€ Attribuée
○	Ministère de l'intérieur	5 000.00€ Attribuée
○	Conseil Départemental	52 242.00€ Attribuée
○	Conseil Régional accessibilité	20 294.00€ Attribuée
○	Conseil Régional Renov Energétique	36 331.00€ Attribuée
○	Adour Garonne Assainissement	4 200.00€ Attribuée
○	Cauvaldor	50.000.00€ Attribuée
○	Emprunt	50 000.00€ A réaliser
○	Fonds propres	68 451.61€
		▪ 325.828.61€

- D'acter que le fonds de concours ne peut excéder la part de financement assuré, hors subventions par la commune Maître d'ouvrage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le fonds de concours de 50.000€ attribué par communauté des communes CAUVALDOR.

15 –Achat maison – Autorisation signature sous-seing privé

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la maison située centre Bourg de Lagineste en face de la salle des fêtes parcelle B 579 d'une superficie de 320 m2 propriété de Mme AUTHIER Anaïs et Monsieur MAZURE Jaufre affichée en vente depuis de nombreux mois auprès de l'agence immobilière Quercy Lot Immobilier n'a toujours pas trouvé preneur eu égard, sans doute, à son mauvais état.

En conséquence, compte tenu de son emplacement au cœur du village dont la restauration se termine ainsi que celle de la salle des fêtes après celle du presbytère et de l'Eglise elle propose son rachat par la commune aux fins d'en effectuer la réhabilitation en logement social à l'année.

Après avoir pris l'attache de Monsieur OPTIZ de l'agence Quercy Lot Immobilier les vendeurs sont d'accord pour vendre ce bien à la commune au prix de 55.000€ (frais d'agence inclus). Avec les frais de notaire le budget Achat s'élèverait à 60.500€ environ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Considérant qu'après tous les travaux d'embellissement effectués par la commune il serait bien pour le village que cette maison en mauvais état soit rénovée et habitée,

Décide de procéder à l'achat de cet immeuble, avec inscription du montant global de cette opération au budget 2021,